



DEPARTEMENT DE L'OISE  
MAIRIE DE THIESCOURT  
60310 THIESCOURT

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

- Séance du 28 septembre 2021
  - Date de convocation : 13 août 2021
  - Date d'affichage : 13 août 2021
- Nombre de conseillers :
- En exercice : 14
  - Présents : 11
  - Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur GOMEZ François, Maire,

Date de convocation : 20 septembre 2021. Affichage : 20 septembre 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Isabelle LABRUYERE, Pierre SOMMÉ, Antoine BOUNY, Aurélia LUIS MORAI, Michel COUVERT, CLIQUOT Sandra, Cécile GOMEZ et David AVRIL.

Était absente non excusée : Madame Lucie LETUPE

Ont donné pouvoir : M. HIBON à M. SOMME, M. LIMA à Mme LUIS MORAI, M. FRERE à M. GOMEZ et Mme RICHEL à Mme CLIQUOT.

Secrétaire de séance : M. COUVERT Michel

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 45, et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

### Délibération N° 1 :

#### **DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIVOM DE LA DIVETTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Sivom de la Divette,

Suite au décès du 1<sup>er</sup> adjoint et délégué titulaire également au SIVOM de la Divette,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire afin de représenter la commune de Thiescourt au sein du conseil syndical du Sivom de la Divette ;

Considérant que se présente à la candidature de représentant de la commune au sein du Sivom de la Divette : Monsieur Michel COUVERT.

Après avoir voté, le Conseil Municipal de la commune de Thiescourt, désigne :

**Monsieur Michel COUVERT en tant que délégué titulaire,**

Et transmet cette délibération au président du Sivom de la Divette.

Madame LUIS MORAIS demande en quoi consiste le rôle de délégué du SIVOM

Monsieur GOMEZ répond que le délégué suit les travaux et assiste aux réunions.

*18h50 : Arrivée de M. BOUNY*

### **Délibération n°02 :**

#### **LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Le Maire de Thiescourt expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 24 septembre 2021,

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **40%** de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Délibération n°03 :**

#### **VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE POUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC DU SEZEO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et suivants et L5212-16,

Vu les statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) adoptés par arrêté préfectoral du 23 octobre 2017,

Vu la délibération numéro 3 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 par laquelle la commune a délégué sa compétence éclairage public au SEZEO,

Vu le règlement de service de la compétence Éclairage Public approuvé par délibération du Comité Syndical du SEZEO en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Après avoir présenté les nouvelles modalités d'exercice de la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO, Madame/Monsieur le Maire demande aux membres d'être autoriser à signer le règlement de service correspondant et le cas échéant, l'avenant à la convention financière des travaux concernés par l'application des nouvelles modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement de service du SEZEO pour la compétence éclairage public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement de service correspondant ainsi que toutes pièces y afférent,
- **AUTORISE** si nécessaire, Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention financière des travaux concernés par l'application des nouvelles modalités.

Monsieur GOMEZ explique qu'il a eu le technicien du SEZEO et il a posé la question sur l'enfouissement des réseaux. Il faut compter environ 500 euros du mètre minimum.

#### **Délibération n°04 :**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

M. LASNIER Bastien domicilié sur la commune de Thiescourt a été classé à la 3<sup>ème</sup> place au Challenge France Nord Est de BMX.

Cette évolution entraîne des dépenses importantes lors des déplacements pour participer à des courses.

Afin de le soutenir, la commune de Thiescourt propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de cette subvention pour l'année 2021 à M. LASNIER Bastien.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 200 € à la famille de M. LASNIER Bastien,
- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget communal.

#### **Délibération n°05 :**

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES FEES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention 2021 à l'association Les Fées (Faisons Ensemble pour nos Ecoliers) d'un montant de 300 euros.

Cette association a été créée le 2 juillet dernier et organise une bourse aux jouets le 20 novembre 2021.

Le montant de cette subvention sera prélevé sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Monsieur BOUNY demande s'il s'agit du même style d'association que l'ancienne.

Monsieur GOMEZ répond qu'il s'agit de la nouvelle association des parents d'élèves avec une nouvelle dénomination mais les actions resteront principalement les mêmes.

### **Délibération n°06 :**

#### **DENOMINATION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire signale que la salle polyvalente située Place des Dîmes ne porte pas de nom et il propose aux membres du Conseil Municipal, de nommer la salle des Fêtes.

Considérant que M. Patrice BAUDOIN », 1<sup>er</sup> adjoint décédé récemment, s'est occupé de gérer le dossier de rénovation de la salle et de suivre le chantier de travaux,

Monsieur le Maire propose de nommer la salle polyvalente « Patrice BAUDOIN » en son hommage.

Une plaque sera apposée prochainement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la dénomination « Salle polyvalente Patrice BAUDOIN »,
- PRECISE que l'inauguration officielle aura lieu prochainement.

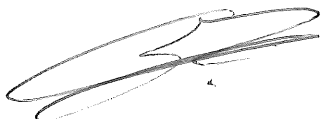
Monsieur GOMEZ explique que la rénovation de la salle des fêtes était le dernier projet de Patrice BAUDOIN. Il souhaite donc dénommer la salle des fêtes « Patrice BAUDOIN », afin de lui rendre hommage.

Une plaque sera donc apposée lors de l'inauguration de la salle qui interviendra certainement en même temps que la cérémonie des vœux de janvier 2022.

### **Questions diverses:**

Monsieur GOMEZ explique que les travaux de voirie rue de Lassigny vont débiter le lundi 4 octobre prochain. Ils installeront le matériel de chantier sur le parking de l'église. Les travaux vont durer environ 1 mois.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 à 20h00.**



Le Maire,  
François GOMEZ

